

LA COMMUNAUTÉ TUNISIENNE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants
Résumé



Rendre une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence des étrangers en Italie, en distinguant ses dimensions, en analysant ses caractéristiques et en anticipant les tendances actuelles, est l'objectif sur lequel la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi depuis près de dix ans. À travers le *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro* (Rapport national sur les migrants dans le marché du travail italien), qui en est à sa neuvième édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence en Italie des principales communautés étrangères) à la huitième édition et les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence des migrants ne faisant pas partie de la Communauté européenne, dans les 14 villes métropolitaines italiennes), à leur quatrième édition.

La série des Rapports nationaux sur les principales communautés étrangères vise notamment à enquêter et à approfondir la présence sur le territoire italien des nationalités n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont plus pertinentes en termes de nombre : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, nigériane, sénégalaise, sri-lankaise, tunisienne, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles, les principales dimensions socio-démographiques et de l'emploi sont reconstituées ainsi que la présence des enfants et les parcours d'éducation y afférents, l'insertion professionnelle, les politiques de protection sociale et les processus d'intégration. L'ouverture de chaque rapport est également consacrée à une comparaison entre les différentes communautés.

Cette année encore, il convient de reconnaître la contribution apportée par le partage des informations dont les organismes disposent, à savoir : ISTAT- Institut national de statistique, INPS - Coordination générale statistique actuarielle, Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture; CeSPI (Centre d'études de politique internationale), syndicats CGIL, CISL, UIL et UGL, et la Division études et recherches d'ANPAL services. Un grand merci également au Directeur de l'Observatoire national de l'inclusion financière des migrants, M. Daniele Frigeri, qui s'est occupé de la partie sur les transferts de fonds et l'accès au crédit.

Les volumes complets des *Rapporti Comunità* (Rapports des Communautés), éditions 2012-2019, sont consultables en italien et dans les principales langues étrangères, dans les rubriques « *Paesi di origine e comunità* » (Pays d'origine et Communauté) et « *Rapporti di ricerca sull'immigrazione* » (Rapports de recherche sur l'immigration) du portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it. Une annexe statistique est également disponible depuis cette année à la même adresse, qui permet de trouver des informations qui complètent celles qui figurent dans les rapports, ou de faire une analyse plus approfondie de ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2019 des Rapports nationaux, analytiques et synthétiques, sur les principales Communautés étrangères, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre du projet *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine* (Soutien aux politiques d'immigration et de coopération bilatérale avec les pays d'origine).

Version du 30/06/2020

Résumé analytique



103.249

Citoyens tunisiens en séjour régulier

à la 14ème place en nombre de présences

103.478 nouveaux italiens en 2018, dont 2,4%



38%
femmes

62%
hommes



28.923

moins de 18 ans

251 mineurs non accompagnés



19.752 élèves tunisiens (+2,5%)

1.071 inscrits à des cours de licence

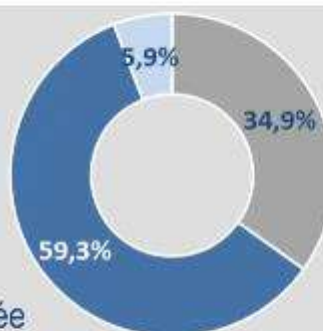
présents en:

21% Emilia-Romagna

19% Lombardia

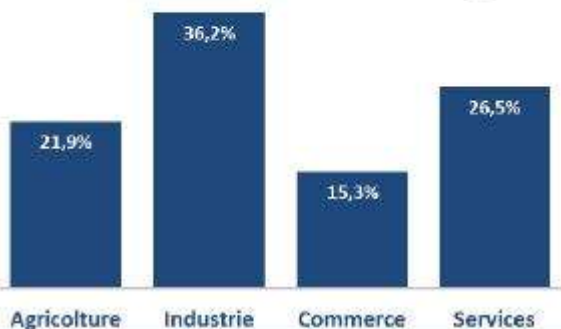
17,7% Sicilia

73,8%
résidents
de longue durée



26,2% titres à
échéance

- Travail
- Famille
- Autres raisons



51,3% taux d'occupation

73,2% hommes 12,5% femmes

21,9% salariés
dans le secteur **Agricole**



49% travailleurs manuels spécialisés

8ème place par nombre d'entreprises individuelles (3,9%)



14.668 propriétaires d'entreprise individuels

8,6% femmes entrepreneurs tunisiennes

52% entreprises du secteur du **Bâtiment**

Caractéristiques démographiques

Les **citoyens tunisiens** titulaires d'un titre de séjour valable au **1er janvier 2019** sont au nombre de 103 249, ce qui représente 2,8 % des ressortissants non communautaires en Italie.

La communauté tunisienne, qui est descendue à la quatorzième position par nombre de résidents réguliers, est l'une des communautés étrangères les plus stabilisées, notamment en raison de la longue histoire de l'immigration dans notre pays.

Plusieurs signaux montrent clairement le niveau de stabilisation des présences tunisiennes, notamment :

- une **proportion importante de mineurs** (signe de la présence de familles). Les mineurs, plus de 28 000, représentent plus d'un quart des ressortissants tunisiens en séjour régulier. En outre, la communauté est en moyenne plus jeune que l'ensemble des non communautaires et, globalement, 40 % environ des citoyens d'origine tunisienne ont moins de 30 ans.
- une forte prévalence, au sein de la communauté, de titulaires de cartes de résident longue durée : **73,8 %** au 1er janvier 2019, contre 62,3 % pour le total des non-communautaires;
- une incidence des titres soumis à l'expiration pour raisons familiales, qui touchent environ 60 % des titres soumis au renouvellement des migrants appartenant à la communauté (59,3 % contre 43,7 % des migrants non communautaires), tandis que les titres de séjour pour des motifs de travail représentent un peu plus d'un tiers du total (34,9 %).

La répartition géographique de la communauté en question est dominée par l'Italie du Nord, où résident près de 6 citoyens tunisiens sur 10. Deux des trois premières régions pour le nombre de présences tunisiennes sont situées dans le Nord : l'Émilie-Romagne, qui accueille 21 % des présences tunisiennes, contre 11,3 % des non communautaires considérés dans leur ensemble, et la Lombardie, qui enregistre une incidence égale à 19,1 %, soit 6,8 points de pourcentage de moins que le nombre total de citoyens provenant de pays tiers (25,9 %). La forte présence dans la région Sicile distingue cette communauté, où 17,7 % des citoyens tunisiens ont reçu ou renouvelé leur titre de séjour, soit plus de 14 points de pourcentage de plus que le total des migrants d'origine non communautaire.

Les tendances actuelles

Par rapport au 1er janvier 2018, la présence de citoyens non communautaires sur le territoire italien est presque stable (+2472 unités). Cette stabilité apparente est cependant le résultat de variations opposées dans les différentes communautés, à tel point que la géographie des origines subit des changements importants et que, pour la première fois depuis des années, on observe également des changements dans les 5 premières positions du classement des présences. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées dans les communautés provenant du sous-continent indien : la communauté pakistanaise (+4,9 %), la communauté bangladaise (+4,5 %) et la communauté indienne (+3,5 %). L'augmentation de la communauté nigériane (+2,7 %), onzième par nombre de présences, alors qu'elle était quatorzième l'année précédente, est également importante.

Les réductions les plus importantes, en termes de pourcentage, concernent justement la communauté tunisienne (-4,6 %), marocaine (-2 %) et moldave (-1,8 %).

Deux facteurs principaux influent sur l'évolution des présences : les nouveaux titres délivrés, qui représentent un flux entrant dans le nombre des personnes en séjour régulier, et les concessions de citoyenneté qui, vice versa, ont un effet de substitution, puisque ceux qui deviennent italiens ne seront évidemment plus comptés dans le décompte des citoyens étrangers.

En ce qui concerne les entrées, 242 009 nouveaux titres de séjour ont été délivrés en 2018, soit environ 21 000 de moins qu'en 2017. Malgré la baisse, la tendance à la croissance des entrées pour regroupement familial (+8,2 % par rapport à 2017) observée ces dernières années, qui constitue la raison de la délivrance de la plupart des nouveaux titres de séjour (50,7 %), se poursuit, alors que les nouveaux titres liés à la demande ou à la détention d'une forme de protection diminuent (-35,9 % par rapport à l'année précédente). Dans 6 % des cas seulement, les nouveaux titres de séjour sont liés à des motifs de travail.

Sur les 103 478 concessions de nationalité pour des citoyens non communautaires en 2018, 2484 concernent des citoyens d'origine tunisienne (2,4 % du total). La principale raison pour laquelle les citoyens tunisiens sont devenus italiens est la naturalisation (50,5 %).

Les mineurs et les parcours de formation

Comme on l'a vu, l'un des signes de la stabilisation de la communauté sur le territoire est la forte présence de familles avec des mineurs. **28 923 mineurs tunisiens** sont enregistrés au 1er janvier 2019 et représentent 3,6 % du nombre total de mineurs non communautaires. De nombreux enfants tunisiens sont nés en Italie : 1603 en 2017, soit 3 % des enfants non communautaires nés la même année. Au total, entre 2010 et 2017, plus de 15 000 enfants tunisiens sont nés dans notre pays.

Le phénomène des **mineurs étrangers non accompagnés (MNA/MIE)**, dont la Tunisie est le dixième pays d'origine, est particulièrement important pour la communauté. **251** mineurs d'origine tunisienne sont présents dans les structures d'accueil au 31 août 2019. Par rapport à l'année précédente, leur présence est en baisse substantielle (-39,4 %).

L'insertion des mineurs tunisiens dans le circuit scolaire italien est assez élevée : en effet, 19 752 élèves d'origine tunisienne sont inscrits à l'année scolaire 2018/2019, soit 2,9 % de la population scolaire non communautaire dans son ensemble. Par rapport à l'année précédente, les élèves de la communauté ont augmenté de 2,5 %, avec un taux de croissance légèrement inférieur à celui qui est observé sur le total des élèves non communautaires (+ 2,6 %). Le numéro des inscrits a augmenté notamment dans le secondaire : +4,1 % dans le secondaire de premier cycle et +4,2 % dans le secondaire de second cycle. L'incidence des étudiants de la communauté en question sur le nombre total d'élèves non communautaires est plus élevée dans l'enseignement secondaire de premier cycle, où 3 % des inscrits sont de nationalité tunisienne, alors qu'elle est plus faible dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle (2,8 %). Au niveau universitaire, on compte 1071 étudiants tunisiens, soit 1,5 % des inscrits non communautaires.

Au sein de la communauté, la proportion de **NEET**, c'est-à-dire de jeunes de 15 à 29 ans en dehors du circuit scolaire, de la formation et du travail, est nettement supérieure à la moyenne non communautaire. Les jeunes NEET de citoyenneté tunisienne sont environ 5000 et représentent environ la moitié des jeunes tunisiens dans cette tranche d'âge (46,5 %). L'exclusion du monde de la formation et de l'emploi s'aggrave pour les femmes : les trois quarts des filles âgées de 15 à 29 ans sont NEET, contre un quart des garçons.

L'emploi et la condition d'emploi

La communauté tunisienne travaille dans des secteurs importants de l'économie italienne, tels que l'économie industrielle, notamment en raison de son ancienneté migratoire. En particulier, 16,2 % des citoyens tunisiens sont employés dans le secteur du bâtiment (contre 8,1 % des ressortissants non communautaires) tandis que *l'industrie au sens strict* absorbe 20 % de la main-d'œuvre tunisienne. Par rapport à la moyenne des non-communautaires, la proportion de travailleurs tunisiens dans le primaire est également nettement supérieure : *L'agriculture, la chasse et la pêche* sont en effet le secteur d'embauche pour 22 % des travailleurs de la communauté, contre 6 % des non communautaires pris dans leur ensemble.

Les principaux indicateurs du marché du travail montrent qu'il a moins de personnes au travail que de personnes inactives ou au chômage : le **taux d'emploi** est de **51,3 %** face aux 60,1 % de l'ensemble des non-communautaires ; le **taux d'inactivité** est supérieur à la moyenne (d'environ 6 points de pourcentage) et s'élève à 35,9 % parmi les citoyens tunisiens et le **taux de chômage** atteint 19,9% (contre 14,3 % pour la population non communautaire dans son ensemble). Au sein de la communauté, il existe un écart important entre le taux d'emploi des hommes (73,2 %) et celui des femmes (12,5 %), et le faible taux d'emploi des femmes contribue précisément à l'établissement d'un indice global inférieur à la moyenne des non-communautaires.

Les travailleurs tunisiens couvrent une part importante des bénéficiaires des **subventions salariales** accordées par l'INPS (reconnues en cas de suspension ou de réduction de l'activité de production) : en 2018, environ 4 % des bénéficiaires du CIGO ou du CIGS (Caisse d'indemnisation ordinaire et extraordinaire du chômage) non communautaires est tunisien : La part des ressortissants tunisiens est également élevée en ce qui concerne les bénéficiaires d'allocations de chômage dans le total des bénéficiaires non communautaires : 4,1 % (18 422). Les

citoyens tunisiens bénéficient principalement du Nاسپی – Nouvelle Prestation d'Assurance Sociale pour l'Emploi – (environ 53,5 %) et de chômage agricole (45,9 %), tandis que le reste est réparti entre les autres formes d'allocations.

Au cours de l'année 2018, **47 246 nouvelles relations de travail** ont été mises en place pour les ressortissants tunisiens, soit environ 7 % de plus que l'année précédente. Pour confirmer l'implication des femmes de la communauté en question dans le marché du travail, qui est bien plus faible que celle des hommes, les chiffres des Communications Obligatoires montrent que seulement 13,3 % de l'embauche de citoyens tunisiens concerne la composante féminine de la communauté (contre 46 % enregistrés globalement pour les ressortissants non communautaires). La plupart des nouveaux emplois salariés et parasubordonnés créés en 2018 effectués par les travailleurs tunisiens, soit une part de 51 %, relèvent du secteur *agricole*. Une analyse par sexe montre toutefois que plus de la moitié des contrats de travail mis en œuvre pour des hommes tunisiens relèvent de ce secteur, alors que pour les femmes de la communauté, le secteur le plus représenté est celui des *Services* où l'incidence est proche de 70 %.

En ce qui concerne les qualifications, nous soulignons la prévalence absolue parmi les travailleurs tunisiens de l'embauche de *personnel non qualifié dans l'agriculture et de l'entretien des espaces verts*, impliquant la moitié des travailleurs de cette communauté. Suit, en nombre, la part de membres de la communauté embauchés en tant *qu'exploitants et employés dans les activités de restauration* (7,7 %).

Enfin, la participation au **monde de l'entreprise** de la communauté, qui compte 14 668 entrepreneurs individuels, est très significative et est huitième par nombre d'entreprises. Le secteur d'investissement le plus important pour les entrepreneurs tunisiens est celui du bâtiment, où opèrent 52 % des entreprises individuelles appartenant à des tunisiens, qui représentent 10 % des entreprises non communautaires dans ce domaine.

Les conditions économiques

Sur le plan des revenus, les données montrent que les salariés de la communauté perçoivent des **salaires mensuels** moyens supérieurs à ceux réservés aux travailleurs non communautaires : 1200 euros contre 1166 euros, soit un salaire mensuel moyen supérieur de 34 euros. Dans le cas des ouvriers agricoles, la différence devient négative et enregistre un écart de 79 euros. De même, l'écart constaté dans le domaine du travail domestique est négatif pour les travailleurs tunisiens, qui gagnent en moyenne 67 euros de moins que les travailleurs non communautaires pris dans leur ensemble. Toutefois, on constate une pénalisation des travailleuses tunisiennes du point de vue de la rémunération : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, *gender pay gap*, pour la communauté en question, est assez élevé dans le travail salarié avec un salaire mensuel moyen masculin supérieur à celui des femmes d'environ 512 euros. L'écart diminue dans le travail agricole, où il s'élève à 77 euros, alors que dans le travail domestique, la différence est dans le sens opposé et les femmes ont un salaire supérieur à celui des hommes de la communauté de 34 euros.

Parmi les ressortissants tunisiens qui travaillent dans notre pays, le niveau d'éducation moyen à faible est élevé : 75,5 % des travailleurs de la communauté sont parvenus au maximum à un niveau de brevet des collèges, contre 61 % pour les non-communautaires dans leur ensemble.

La part des **pensions D'IVS (invalidité, vieillesse et survivants)** destinées à des citoyens non communautaires a toujours été relativement faible : En 2018, elle représente 0,4 % du total, sur près de 14 millions de pensions, 56 071 millions de pensions sont destinées à des citoyens non communautaires. Notamment, les ressortissants non communautaires bénéficient dans 42 % des cas de pensions de vieillesse, suivies de survivants (36,3 %), tandis que 21,6 % des pensions IVS versées en faveur de migrants de nationalité non communautaire au cours de l'année 2018 sont liées à des invalidités. En ce qui concerne la communauté tunisienne, ce sont les pensions d'invalidité qui priment, avec une incidence de 52,8 %, suivies des pensions de survivants (30,2 %), tandis que les pensions de vieillesse représentent 17 %. Au total, avec 1733 pensions IVS, la communauté tunisienne a une incidence de 3,1 % sur le total des non communautaires bénéficiant de ces prestations. Entre 2017 et 2018, le nombre de pensions IVS versées à des migrants en provenance de la Tunisie a moins augmenté que celui enregistré pour l'ensemble des non communautaires : +9 % contre +13 %. Pour la communauté, les bénéficiaires de pensions de vieillesse augmentent de 16 % (contre 18 % pour l'ensemble des non-communautaires).

Les **mesures d'assistance sociale** mises en œuvre par l'INPS (prestations à caractère exclusivement social, destinées à protéger les personnes les plus faibles en raison de l'âge ou de l'invalidité civile) pour les citoyens

tunisiens enregistrent une part de 2809 bénéficiaires (égal à 3 % des bénéficiaires d'origine non communautaire). Il s'agit, dans 40,2 % des cas des prestations de compensation du handicap, 39,4 % sont des pensions d'invalidité civile, tandis qu'un cinquième couvre les allocations sociales.

En ce qui concerne les **transferts monétaires** aux familles (prestations de l'INPS pour maternité, congé parental et allocations familiales), 321 157 bénéficiaires d'indemnités de congé maternité ont été enregistrées en 2018, dont 8,8 % sont de citoyenneté non communautaire : 28 414, 7,6 % en moins que l'année précédente. Au cours de la même période, 372 bénéficiaires d'indemnités de congé maternité étaient de citoyenneté tunisienne, soit 1,3 % des bénéficiaires non communautaires. Dans le cas de la communauté tunisienne, le nombre de bénéficiaires d'indemnités de maternité diminue de 6,5 % par rapport à 2017. En ce qui concerne le congé parental, 344 529 au total ont été pris en 2018, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2017, dont 6,8 % étaient d'origine non communautaire (23 445). Cette mesure a également bénéficié en 2018 à 896 citoyens tunisiens, soit 3,8 % des non-communautaires. Les allocations familiales sont la mesure d'assistance aux familles dont bénéficie le plus de personnes : au cours de l'année 2018, pas moins de 2 836 868 bénéficiaires ont été recensés, ce qui est globalement stable par rapport à l'année précédente. 12,4 % des bénéficiaires sont des citoyens non communautaires, soit environ 353 000, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2017. Au sein de la communauté, on compte 12 836 bénéficiaires d'allocations familiales au cours de l'année 2018, avec une incidence sur l'ensemble des non communautaires de 3,6 %. Leur nombre a augmenté de 3,8 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne la contribution de la communauté tunisienne en Italie au pays d'origine, la Tunisie représente la **vingtième destination** des **transferts de fonds** effectués depuis l'Italie en 2018 avec plus de 55 millions d'euros, soit 1 % du total des transferts de fonds sortants (+8 millions par rapport à 2017).

